Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/02/2021 à 09h22
Réference de l'AR : 002-200043495-20210218-DEC202102_10-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 février 2021

Délibération n°10

Date de convocation : 10/02/21 Date d'affichage : le 24 FEV. 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 18 février 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y. BRUN - J. BALITOUT - P. DEROCH - C. COULON - F. DEMAZURE - P. BIEDAL - MP. TOKARSKI - JM. LHOMME - P. VAN HAMME - Y. VITU - P. BERTELOOT - O. JOSSEAUX - F. LEAUTE - F. HARANG - JM. RABOUILLE - C. BARAN - S. JUILLIART - F. FERON - P. MEZZAROBBA - F. BOUILLE - Y. LEMOINE - JM. WACK - E. DELHAYE - S. LETOT-DURANDE - Y. ROBIN - Y. BUFFET - C. MATHIEU - F. JOLY - S. ETIENNE -CHARLES - D. VALLIERE - D. PIERRE - AM. SAUVEZ - F. POIDEVIN - A. DELEBARRE-TESSEDRE - MM. PASCUAL - H. DAUCHEZ - A. TOURNEUX - C. CHATELAIN - M. BEAUFRERE - B. LEBEL - S. WEIL - MP. FOURDRAIN-FAY - P. CERVI - C. MEULLEMIESTRE - N. DUSSART - N. DRAGON - G. MONCOURTOIS - J. LECOMTE - C. LAMBERT - R. CARLIER - G. CHARLES - L. BOURGEOIS - P. PIRE - JL. LIENARD - M. KELLER - H. RIVIERE - M. FRAISE - P. DHENIN - R. SIMPHAL - P. MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
S. DUPONT à S. LETOT-DURANDE - G. BLANCHARD-DOUCHAIN à MM. PASCUAL - JM. QUERE à H. DAUCHEZ - E. GOULLIEUX à C. MATHIEU - D. VALISSANT à Y. ROBIN - A. LEFEVRE à E. DELHAYE - F. KARIMET à C. MEULLEMIESTRE - Y. RUDER à N. DUSSART - P. DRUET à F. LEAUTE

Absents Excusés: G. HARANT - M. MACHAIN - B. BUVRY - P. MOZIN - H. LAHYANI - B. TRONEL

Objet : « Arrêté de nomination de guides conférenciers »

Rapporteur : F. FERON
Secrétaire de séance : JM. RABOUILLE

Exposé :

L'Office du tourisme du Pays de Laon organise des visites conférences à destination de la clientèle groupe et individuelle. Ces visites sont assurées durant toute l'année en fonction de la demande de la clientèle.

Ces visites seront notamment assurées durant l'année par Madame Santina DI NOTO, détentrice de la carte de guide conférencier.

Conformément aux conditions tarifaires arrêtées par délibération du 25 avril 2019, Madame DI NOTO sera rémunérée sur la base de 20 €uros brut de l'heure la semaine et 29 €uros brut de l'heure les dimanches et jours fériés et un supplément de 10 € pour les visites effectuées en langues étrangères.

Délibération

Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1- d'approuver la nomination de Santina DI NOTO en tant que vacataire de la fonction publique territoriale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon en qualité de guide conférencière.
2- d'approuver le niveau de rémunération des guides conférenciers, conformément aux conditions tarifaires arrêtées par la délibération du 25 avril 2019.
3- d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ou son représentant à signer les ordres de mission des guides conférenciers.
4- de dire que les crédits sont inscrits au budget de l'Office de Tourisme au chapitre 012.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

Le Président

E. DELHAYE

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 24 FEV. 2021

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 60
Nombre de votes exprimés	: 69
Votes favorables	: 69
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00